

ELECTRICITE
Période de validité : Du 01.01.2016 au 31.12.2016

		NOM DU CHAMPS Informations EDIEL	Code Globalisation	TVA - %
POUR INFO : quantités				
kW				
Consommation en heures pleines kWh				
Consommation en heures creuses kWh				
Consommation exclusif nuit kWh				
Energie réactive kvarh				
1. Définitions :				
La détermination de la puissance souscrite se fait ex-post.				
La puissance souscrite ex-post est déterminée tous les mois comme la puissance quart-horaire (de pointe) maximale prélevée au cours des 12 mois précédents (continus), y compris le mois de facturation. Aucun mois n'est exclu sur la période considérée (les 12 mois écoulés).				
2. Tarif de raccordement (périodique) :				
2.1. Tarif de la transformation ou compensation de l'énergie réactive ou filtrage de l'onde de tension		Pas d'application		
2.2. Tarif de location d'appareil de protection, de signalisation, de télécontrôle et de télécommande centralisée		Pas d'application		
3. Tarif d'utilisation du réseau				
3.1. Tarif de la puissance souscrite				
3.1.1. P souscrite >= 100 kVA				
X EUR/kWh				
AVRUC :				
X ≤		EUR/kWh/an	D_POWER	E210 21.0%
Prix plafond		EUR/kWh	D_MAX_PRICE_CONSUMPTION	E210 21.0%
3.1.2. P souscrite < 100 kVA Trans MT, Réseau MT et Trans BT				
		EUR/kWh	D_POWER	E210 21.0%
Heures pleines		EUR/kWh	D_DAY_CONSUMPTION	E210 21.0%
Heures creuses		EUR/kWh	D_NIGHT_CONSUMPTION	E210 21.0%
3.1.3. P souscrite < 100 kVA Réseau BT				
		EUR/kWh	D_POWER	E210 21.0%
Simple tarif		EUR/kWh	D_DAY_CONSUMPTION_ST	E210 21.0%
Double tarif heures pleines		EUR/kWh	D_DAY_CONSUMPTION_DT	E210 21.0%
Double tarif heures creuses		EUR/kWh	D_NIGHT_CONSUMPTION	E210 21.0%
Exclusif nuit		EUR/kWh	D_EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	E210 21.0%
3.2. Tarif pour la gestion du système		EUR/kWh	D_SYSTEM_MGMT	E230 21.0%
3.3. Tarif pour la gestion du système complémentaire pour les injections		EUR/kWh		E230 21.0%
3.4. Tarif pour la location de compteur et l'activité de mesure et de comptage				
Compteur AMR (Automatic Meter Reading) - télérelevé mensuel		EUR/an	D_METERREADING	E240 21.0%
Compteur MMR (Monthly Manual Retrieve) - relevé mensuel		EUR/an	D_METERREADING	E240 21.0%
Compteur avec relevé annuel		EUR/an	D_METERREADING	E240 21.0%
Compteur à pré-paiement		EUR/an	D_METERREADING	E240 21.0%
4. Tarif des Obligations de Service Public				
4.1. Tarif des Obligations de Service Public		EUR/kWh	PUBLIC_SERVICE_MISSIONS	E215 21.0%
4.2. Tarif des Obligations de Service Public : TPSE		EUR/kWh		21.0%
5. Tarif des services auxiliaires				
5.1. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux				
Taux de pertes en réseau (par rapport à l'énergie injectée)		%		
Tarif pour la compensation des pertes en réseaux : heures pleines		EUR/kWh totaux	D_NETLOSSES	E320 21.0%
Tarif pour la compensation des pertes en réseaux : heures creuses		EUR/kWh totaux	D_NETLOSSES	E320 21.0%
5.2. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive				
Droit à un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive		%	FACTOR_REACTIVE	
Tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire		EUR/kvarh	D_REACTIVE	E310 21.0%
5.3. Tarif pour le non-respect du programme accepté			Pas d'application	
6. Surcharges				
6.1. Charges de pension complémentaire non capitalisée		EUR/kWh	D_PENSIONS	E840 21.0%
6.2. Redevance de voirie GRD		EUR/kWh	D_RUDP	E891 21.0%
6.3. Impôt des sociétés		EUR/kWh	D_REVENUE_TAXES	E850 21.0%

[illegible][illegible][illegible]